



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 octobre,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Christelle BRIU, Joëlle CAMPERS, Michel CLAIR, Christine CLEMENT, Michèle FERRARIS, Alexine LAFAY, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Frédéric LIMBARINU, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL.

Absents excusés : Corentin BOUCHER, Romain BOUVET (pouvoir à Anne-Emmanuelle LECLERE), Eric JACQUEMOUD.

Secrétaire de séance : Alain MARGUERETTAZ

Nombre de conseillers en exercice : 18 - **Présents** : 15 - **Votants** : 16

Date de la convocation : le 10 octobre 2024

Date de publication : 24 octobre 2024 au 24 décembre 2024

**DECISION MODIFICATIVE N° 3
AU BUDGET PRINCIPAL**

Le Maire propose au Conseil Municipal une décision modificative au budget principal pour ajuster les crédits de la section d'investissement et fonctionnement, selon la maquette budgétaire présentée ci-dessous :

73285 Code INSEE	MAIR - COMMUNE DE SEEZ MAIR - COMMUNE DE SEEZ	DM n°3 2024
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00 €	740,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €	740,00 €	0,00 €	0,00 €
R-744 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	740,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	740,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	740,00 €	0,00 €	740,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-2315-212 : CHAMBRE DE REPARTITION REGULATION - AMENAGEMENT PRODUIT HYDROELEC	0,00 €	173 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-458205 : TRAVAUX D'ADDUCTION EAU POTABLE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	173 000,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	173 000,00 €	0,00 €	173 000,00 €
D-21534-102 : RESEAUX DIVERS	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2158-157 : EAU DE SOURCE COL DU PETIT ST BERNARD	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
R-2158-318 : EAU MINERALE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
TOTAL 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	223 000,00 €	0,00 €	223 000,00 €
Total Général		223 740,00 €		223 740,00 €

Cette décision modificative vise d'une part, à provisionner les créances non recouvrées depuis plus de deux ans pour un montant de 740 €uros et d'autre part à régulariser des dépenses imputées à tort en 2023 sur un compte de tiers (compte 458) et qui doivent être comptabilisées en immobilisations au compte 2315.

Ces régularisations font suite à des réunions de travail avec la trésorerie.

Cette décision modificative permet également d'ajuster les crédits entre certaines opérations afin de poursuivre les travaux engagés sur des opérations pour lesquelles les crédits initiaux étaient insuffisants.

Les crédits prévus s'équilibrent à l'intérieur des sections d'investissement et de fonctionnement en dépenses et recettes.

Après délibération le Conseil Municipal décide :

- ➔ D'APPROUVER la décision modificative n° 3 au budget principal
- ➔ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Alain MARGUERETTAZ

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20241016-2024-006-005-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024